

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 71 (1935)  
**Heft:** 25

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Neutralité.* — VAUD : *Places au concours.* — *Bureau de placement.* — *Vœux.* — *Ceux qui quittent.* — *Maitresses enfantines.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Convocation.* — *Haro sur le baudet.* — NEUCHÂTEL : *Brevet d'aptitude pédagogique.* — JURA : *Correspondance.* — INFORMATIONS : *Camp des éducatrices.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : H. BAUDRAZ : *De l'expérience dans l'enseignement, ses limites, ses rapports avec l'âge.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *De l'encouragement aux arts appliqués.* — PRATIQUE : J. BOURQUIN : *Sciences naturelles.* — LES LIVRES.

---

## PARTIE CORPORATIVE

### NEUTRALITÉ

Après la votation sur le prolongement des écoles de recrues, nous avons reçu, M. Rochat et moi, une lettre d'un collègue nous signalant l'étonnement d'un grand nombre d'instituteurs vaudois au sujet du silence observé par l'*Educateur* et le *Bulletin* à l'égard de la dite votation et nous demandant la raison de ce silence.

Même remarque aurait pu nous être adressée à propos de l'initiative de crise, puisque nous avons observé le même silence. Nous avons même prié le correspondant du Jura bernois de ne pas publier une partie de sa correspondance où, d'une façon bien anodine pourtant, il parlait de l'attitude des instituteurs bernois et de leur comité à l'occasion de cette votation. Il ne faisait en somme que reproduire une lettre parue dans l'*Ecole bernoise*.

Mais l'expérience nous a rendu sages. Nous avons appris à nos dépens qu'il est des sujets qu'il faut se garder comme du feu de traiter dans notre journal, qu'il nous est défendu en particulier de parler politique. Certes, voilà une attitude bien peu courageuse, et cette neutralité nuit sans doute à l'intérêt que présenterait le *Bulletin* si, à l'instar d'autres revues pédagogiques et corporatives, nous publiions des sujets d'actualité qui passionnent nos quotidiens politiques. Cela ne nous déplairait aucunement de voir s'ouvrir dans nos colonnes un débat sur les préoccupations de l'heure et les tendances nationales et internationales actuelles. Nous sommes citoyens ;

nous formons des citoyens : à ce double titre nous devons être au courant du mouvement politique. Mais, hélas ! quelle triste constatation. Les esprits sont actuellement à tel point exacerbés que personne ne supporte plus la contradiction.

Une idée est lancée : aussitôt partisans et adversaires se dressent en ennemis irréductibles et se laissent aller aux pires excès. Pas de discussion possible : des gros mots, des injures ; les intentions même de ceux qui sont d'un avis contraire sont suspectées. C'est pour ne pas voir dans notre organe corporatif un si triste spectacle que nous préférons nous abstenir de tout débat politique. Cherchons ce qui nous unit et évitons ce qui pourrait nous diviser. C. GREC.

## VAUD

### POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 28 juin, à 17 h.

*Instituteur* : Lonay (entrée en fonctions, 1<sup>er</sup> novembre).

*Institutrice* : Etoy (entrée en fonctions, 1<sup>er</sup> novembre).

*Institutrice pour classe de développement* : Orbe (entrée en fonctions, 21 août ; être en possession du brevet spécial).

### BUREAU DE PLACEMENT

Bonne famille zuricoise désire envoyer en échange en Suisse romande, pour 2 mois, sa fille de 16 ans. Banlieue de Lausanne ou bords du lac préférés.

Adresser offres au plus tôt, à Mme Cornuz, institutrice, Vevey.

### VOEUX

Après 44 années d'une activité et d'une volonté peu communes, M. Alexis Porchet, inspecteur scolaire, se retire.

Entré dans la S. P. V. en 1891, M. Porchet fut, de 1905 à 1908, délégué du district de Lavaux, puis de 1908 à 1911 président du comité cantonal ; membre honoraire dès 1917.

Qu'il nous soit permis de souhaiter à M. Porchet une heureuse retraite qu'il consacrera, nous pensons, à bien servir la chère musique qu'il affectionne.

### CEUX QUI QUITTENT

**Villars-le-Grand.** — Samedi 1<sup>er</sup> juin, les membres de la section d'Avenches ont pris congé de Mme Anna Bardet-Fazan, qui s'est retirée ce printemps après avoir enseigné pendant 33 ans à Villars-le-Grand.

Nommée en 1902, notre collègue a passé toute sa carrière dans ce charmant village du Vully où elle s'est acquis l'estime de toute la population et où elle a formé de nombreuses volées d'élèves.

Fait intéressant à noter. Quand les autorités ont fait leurs adieux à Mme Bardet après les examens du printemps, tous les membres de la Municipalité, syndic en tête, et tous les membres de la Commission scolaire, sauf un, étaient de ses anciens élèves.

Entrée dans la S.P.V. en 1902, Mme Bardet a toujours été une aimable collègue, modeste et dévouée. Le président de la section lui adressa quelques

mots, lui souhaita au nom de tous une heureuse retraite et lui remit avec des fleurs le diplôme de membre honoraire.

Après quoi, Mme Bardet, que nous remercions encore ici, invita tout le monde pour la dernière fois. L'on fit honneur à une excellente collation, l'on reparla du passé, l'on remua les souvenirs et le moment de se quitter arriva trop vite.

MAT.

### ASSOCIATION DES MAITRESSES D'ÉCOLES ENFANTINES

Dans notre prochaine assemblée du 14 septembre, Mlle G. Guex, ex-directrice du service médico-pédagogique du Valais, traitera ce sujet : « Les habitudes sexuelles chez l'enfant, répercussions physiques et psychologiques ; attitude, de l'éducatrice ».

Afin de retirer le plus grand profit de cette conférence, nos membres sont invités à poser des questions sur ce sujet. Mlle Guex y répondra au cours de sa conférence.

Ecrire sans tarder à *Mlle Guex, Florimont, 9, Lausanne*, et prière d'attirer l'attention des collègues sur ces lignes.

LA PRÉSIDENTE.

## GENÈVE

### U. I. P. G. — MESSIEURS

#### CONVOCAATION

La commission qui étudie la question mise à l'ordre du jour du Congrès de Neuchâtel : « Le rôle de l'école populaire dans l'Etat » se réunira une dernière fois avant les vacances d'été le *lundi 24 juin, à 16 h. 30, au Café lyrique, Place Neuve*. Concerne G. Willemin, L. Servettaz, G. Borel, Ls Tissot, L. Hodel, Ch. Duchemin, M. Jaquet et Chatelanat.

A. L.

### HARO SUR LE BAUDET !

La plupart des fonctionnaires et employés de l'Etat ont reçu communication d'un arrêté du Conseil d'Etat obligeant ceux-ci à lui faire connaître avant le 30 juin le montant de leurs gains accessoires. Vous n'allez pas croire qu'il s'agit là d'une simple curiosité. C'est une nouvelle atteinte à notre liberté individuelle qu'on envisage. L'ouvrier, rentrant de sa journée, est libre de s'occuper à une besogne rémunératrice. Le commerçant, en dehors de son activité professionnelle, peut réaliser tous les profits possibles (opérations immobilières, etc.). Seul, le fonctionnaire n'aura pas le droit au travail. Quand le régent aura abandonné le secrétariat de la mairie ou tel autre poste lucratif, la République sera sauvée, la crise du chômage aura vécu...

Nous savons, par expérience, que les plus modestes seront les premiers touchés. Osera-t-on demander aux professeurs de l'Université, par exemple, de renoncer à leurs occupations professionnelles ? Le professeur de droit abandonnera-t-il son étude ? le professeur de médecine sa clientèle ? Nous en doutons fort et nous considérerons ces mesures comme contraires à l'intérêt commun.

Nous savons que des abus ont été constatés : voilà ce qu'il convient d'empêcher. Mais nous espérons que le Conseil d'Etat saura rester dans les limites de l'équité et ne pas brimer des citoyens qui viennent d'être sérieusement tondus.

P. S. — Les fonctionnaires et les instituteurs notamment remplissent de nombreuses fonctions au sein des sociétés, fonctions purement honorifiques !!!! qu'il conviendra d'abandonner si l'arrêté en question était appliqué sans mesure.

L. S.

---

**NEUCHÂTEL**

---

**BREVET D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE**

Dans sa séance du 23 mai, le Grand Conseil a adopté, comme nous l'avons dit, un projet de revision des conditions de la scolarité obligatoire. Dans la même séance, il a accepté aussi, sans grande discussion et sans renvoi à une commission, un autre projet concernant des modifications à apporter au régime des examens pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. Voilà donc deux nouvelles transformations partielles dans l'édifice primaire à ajouter à bien d'autres. Pour peu que ces replâtrages continuent, on finira par ne plus reconnaître la maison primitive, et par s'égarer dans l'amoncellement des annexes qui font cortège à notre loi du 18 novembre 1908. Les débutants doivent avoir quelque peine à se retrouver dans ce dédale, ce qui justifie, semble-t-il, l'introduction de la législation scolaire parmi les nouvelles matières de l'examen. Il serait indiqué, pour tenir la balance égale, de prendre la même précaution à l'égard du corps professoral qui doit avoir besoin, comme nous, de quelques notions de législation scolaire. Pour ce qui nous concerne, une réédition de la loi rendrait service.

Le programme de l'examen a été augmenté en outre de trois autres objets : la *discipline*, le *matériel d'enseignement* et, en général, *tout ce qui constitue la tenue d'une classe*. Je crois qu'il y aurait profit à instruire aussi de ces matières les maîtres des autres enseignements, exception faite pour l'Université. Je vais même plus loin et trouve étrange que l'instituteur qui a reçu un vernis de pratique dans nos écoles dites normales soit soumis à une épreuve pédagogique, tandis que le futur professeur auquel, cela est connu, on n'enseigne pas la pédagogie, échappe à une contrainte jugée nécessaire pour nous. Serait-ce que le jeune professeur naît pédagogue par l'effet d'un don que le ciel nous refuse ? J'ajoute qu'il n'était pas opportun d'exiger davantage de l'instituteur au moment précis où l'on est en train de démanteler sa situation matérielle.

Les conditions pour être admis à l'examen ont été plus profondément modifiées que le programme. D'après les dispositions actuelles, les candidats doivent avoir enseigné au minimum pendant une année dans une classe du canton ou au maximum pendant deux années. Un palliatif avait été ajouté à cette condition générale pour permettre l'accès de l'examen aux nombreux porteurs du brevet de connaissances qui sont dans l'attente d'un poste tout en faisant des remplacements. Le stage requis était d'une année. Enfin pour ceux qui n'arrivaient pas à remplir cette condition, on exigeait qu'ils aient suivi, pendant deux semestres, les cours universitaires de psychologie et de pédagogie.

En raison de la pénurie des places et de la surabondance des brevets, la plupart de ceux-ci doivent attendre plusieurs années avant d'avoir un poste. Comme de nombreuses nominations se font par voie d'appel et que seuls les porteurs du brevet d'aptitude peuvent bénéficier de l'appel, on a eu raison de prendre des mesures dérogeant à la règle générale pour faciliter l'obtention de ce titre. Au sortir des écoles normales nombreux sont les jeunes porteurs du brevet de connaissances qui prennent le chemin de l'Université pour suivre le plus souvent d'autres cours que ceux prévus par le règlement général de

nos écoles. Ce supplément de culture propre à élargir les horizons ne peut avoir que d'heureuses répercussions sur l'enseignement.

Mais pour s'adapter plus complètement aux circonstances, il a fallu aller plus loin et accorder des facilités à ceux qui enseignent en dehors du canton. « Il nous paraît évident, dit le rapport du Conseil d'Etat (p. 23), qu'un pédagogue peut acquérir une formation professionnelle satisfaisante en dehors du canton ; nous dirons même qu'il sera profitable à beaucoup, pour de nombreuses raisons, de se renouveler en faisant connaissance avec des méthodes, des institutions, des milieux qui les feront sortir de leurs habitudes. » Il a été prévu un stage de deux ans pour ceux qui sont allés chercher fortune à l'étranger ou chez nos Confédérés. Enfin on a assimilé à cette catégorie ceux qui ont trouvé emploi dans une école privée neuchâteloise.

Voici pour plus de clarté les dispositions nouvelles qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain :

« 1. Avoir enseigné pendant la durée d'une année scolaire au moins dans les écoles publiques du canton ;

2. Avoir enseigné pendant la durée de deux années scolaires au moins, soit dans une école privée ayant son siège dans le canton, soit dans une école publique ou privée ayant son siège hors du canton, sous la réserve que l'enseignement soit donné dans les écoles en question, conformément aux conditions de l'école neuchâteloise ;

3. Avoir enseigné pendant six mois au moins dans les écoles publiques du canton et pendant la durée d'une année scolaire au moins dans les conditions et sous la réserve prévue à l'alinéa 2 ;

4. Avoir suivi en qualité d'étudiant régulièrement immatriculé pendant un semestre d'hiver et un semestre d'été au moins les cours (théorie et pratique) de l'Université de Neuchâtel ou d'un établissement d'enseignement supérieur ou spécial dont l'équivalence est reconnue par le Département de l'Instruction publique et avoir enseigné pendant six mois au moins dans une école publique du canton ou pendant une année scolaire au moins dans les conditions et sous les réserves prévues à l'alinéa 2.

Pour établir la durée du stage pratique, il sera tenu compte des périodes d'activité d'une semaine au moins.

Remarquons que dans la condition de base, il n'est plus question du maximum de 2 ans.

Que faut-il entendre par un enseignement conforme aux conditions de l'école neuchâteloise ? Le rapport (p. 24) nous dit que cela exige « l'existence d'une classe d'élèves, d'un programme à suivre, d'un horaire de travail comportant toutes les branches fondamentales, — y compris la culture physique, le dessin et le chant — l'application de méthodes et de procédés qui ne heurtent ni nos traditions, ni l'esprit de nos institutions scolaires ».

C'est la loi de 1889 qui avait institué le brevet pédagogique ; le stage minimum était alors de 4 ans sans aucun correctif. Les exigences ont diminué dès lors dans des proportions très sensibles. Pour ceux qui suivent la filière dans le canton, on pourrait fort bien s'en tenir au cours pratique donné par les inspecteurs jusqu'au jour où l'institution de la quatrième année d'études normales libérera les porteurs du brevet de connaissances de toute nouvelle contrainte.

J.-Ed. M.

JURA

## RÉPONSE

à l'auteur de l'article « **Nomination d'un maître de français à l'Ecole normale de Hofwil-Berne** ».

C'est tout par hasard que j'ai eu connaissance de l'article précité paru dans l'*Educateur* au mois de mai. Comme il y est question d'un malentendu ou d'une fausse interprétation qui pourrait facilement trouver crédit auprès des collègues intéressés, je me vois obligé de procéder à une mise au point. M. H. S., de Delémont, m'en veut parce que dans un article paru dans l'*Ecole bernoise*, consacré à la nomination du nouveau maître de français à l'Ecole normale de Hofwil, j'aurais critiqué le choix du candidat en regrettant particulièrement que le nouveau titulaire ne fût pas *Bernois*, bien qu'étant du *Jura bernois*. C'est se moquer du monde, car si M. H. S. avait mieux lu mon article, il aurait pu s'apercevoir que d'après le contexte, il fallait comprendre par romaniste bernois des *Bernois de langue allemande*. Dans le cas contraire, je les aurais appelés romanistes jurassiens conformément à l'usage en vigueur à Berne.

Ceci ressort expressément de la phrase suivante (citée par M. S. lui-même, mais naturellement d'une manière incomplète) : « Cette coutume doit disparaître qui ne permet pas que des candidats bernois qualifiés soient élus dans leur canton ». Et voici la suite qui aurait pu éclairer M. S. d'une façon péremptoire : « Car si les autorités délivrent des certificats de capacité pour l'enseignement supérieur à leurs *ressortissants de langue allemande*, cela implique pour ceux-ci le droit à enseigner dans le canton. »

Que M. H. S. se rassure, je suis parfaitement d'accord avec lui : *un Jurassien est un Bernois*.

En revanche, je ne partage pas du tout son avis lorsqu'il fait le procès de ma candidature dans les termes suivants : « Son échec est dû, sans doute, au fait que sa langue maternelle est l'allemand, alors que le candidat élu est Jurassien. Il faut dire aussi que la philologie romane dans les Universités de langue allemande s'occupe beaucoup du vieux français et des patois, au détriment peut-être du français moderne. »

Sans doute, en l'occurrence, M. S. aurait-il bien fait de méditer le proverbe « *Si lacuisses, philosophus mansisses* ». J'ignore les études faites par M. S. et la source où il a puisé ses connaissances en philologie romane ; certainement pas à l'Université de Berne, car si tel avait été le cas il n'eût pas écrit avec tant de naïveté.

Ainsi, selon lui, la préparation universitaire en Suisse allemande serait tout à fait insuffisante pour enseigner avec succès la langue française. Eh ! M. S. ne voit-il pas qu'il s'engage sur un terrain dangereux ? A cet égard, il serait intéressant de connaître l'avis des romanistes des Universités de Bâle, Berne et Zurich, qui, pour la plupart, enseignent avec distinction le français en Suisse orientale. Une entrevue avec le professeur de philologie romane à Berne et avec les membres de la commission de l'Ecole normale de Hofwil le convaincraient aisément de son erreur.

M. S. a parfaitement raison d'aimer la culture jurassienne et ses représentants (tous deux me sont aussi très sympathiques) ; mais, il conviendrait d'examiner si, exceptionnellement, un Bernois possédant une forte culture académique et en outre 14 ans d'activité en Suisse romande ne devrait pas suffire pour occuper un poste semblable. Bien plus, il resterait encore à démontrer que les lacunes en langue étrangère ne sont pas largement compensées

par une possession parfaite de la langue allemande, particulièrement indispensable dans un établissement fréquenté par des élèves de la campagne.

Preuve en soit les cantons de Vaud et Neuchâtel où, au cours de ces dernières années, on a souvent fait appel à des maîtres d'allemand de la Suisse française, ceci pour mettre en relief l'importance donnée à la langue maternelle.

J'espère qu'après ces considérations, M. S. voudra bien témoigner d'un peu plus de compréhension et qu'il se rendra compte que la nomination intervenue n'était pas la seule solution possible et qu'elle constitue en tous cas un acte arbitraire à l'égard de la commission de l'Ecole normale et de ma personne.

Dr P. B.

#### A M. LE DR P. B.

Quelques mots seulement de réponse aux lignes ci-dessus :

Mon intention n'a été aucunement de dénigrer la haute valeur de la candidature de M. le Dr P.B., auprès de qui je m'excuse d'avoir ravivé l'amertume de son échec. Mais quand il s'agit de notre caractère de Romands, en même temps loyaux Bernois, et réciproquement, notre susceptibilité, assez souvent mise à l'épreuve est, je le reconnais, terriblement pointilleuse ; mon honorable contradicteur le comprendra, puisque « les Jurassiens lui sont très sympathiques », ce dont il me permettra de le remercier. C'était surtout cette question-là que je visais dans mon entrefilet ; je n'en voulais point du tout à sa personne.

Quant à la naïveté de mon opinion, au sujet des cours universitaires de philologie romane, elle n'est pas ce qu'il croit. Il insinue que « selon moi, la préparation universitaire en Suisse allemande serait tout à fait insuffisante pour enseigner avec succès la langue française ». Je n'ai pas dit cela, permettez !

Je sais qu'à côté de ce qu'on appelait plus spécialement de mon temps les cours de philologie romane (vieux français : grammaire, littérature, phonétique ; dialectes et patois, etc.), il y a dans toutes nos universités suisses des chaires de littérature française moderne desservies par des professeurs d'une très grande compétence. J'ai voulu simplement faire remarquer (et j'en ai connu de ceux-là pendant mes quatre années d'université à Lausanne et à Berne) que les étudiants Suisses allemands qui se vouent spécialement à l'étude du vieux français, des lois de la phonétique, etc., et qui délaissent un peu les cours de français moderne, ne sont, forcément, pas très calés lorsqu'il s'agit de notre idiome moderne et de sa littérature.

J'avais cru comprendre par un passage de son article de l'*Ecole bernoise* que M. le Dr P. B. pouvait s'être spécialisé surtout dans la philologie romane, entendue comme je l'explique plus haut, ce qui aurait, à mes yeux, créé son état d'infériorité, pour le gouvernement bernois, en face d'un candidat de langue française. Je n'avais, d'ailleurs, pas à justifier le gouvernement, souverain lorsqu'il s'agit de nominations aux écoles normales.

H. S.

## INFORMATIONS

### CAMP DES ÉDUCATRICES

Vaumareus, du 9 au 13 août 1935.

*Programme du camp.*

Vendredi 9 août, de 9 à 11 heures : arrivée.

11 heures : séance d'ouverture ; 15 h. 30 : conférence de M. William Cuendet, pasteur à Lausanne : « Solitudes humaines ».



*Samedi 10 août*, 10 heures : conférence de M. L. Lavanchy, professeur à Lausanne : « Les tendances mystiques de la littérature contemporaine : Péguy, Claudel, Jammes » ; 20 heures : « Jean-Sébastien Bach », conférence de M. P. Pidoux, organiste à Lausanne ; chant : Mlle Elsa Mottaz, institutrice, à Lausanne ; clavecin : M. P. Pidoux ; chœurs.

*Dimanche 11 août*, 10 heures : culte au camp : M. G. Favez, pasteur à Rovray. 15 h. 30 : lectures choisies : Péguy, Claudel, Jammes.

*Lundi 12 août*, 10 heures : conférence de M. Ph. de Vargas, professeur à Pékin : « Renaissance de la Chine ».

*Mardi 13 août*, 9 heures : mise en commun des expériences du camp ; 11 h. : culte de clôture : Mlle Lydia von Auw.

Tous les matins, à 9 heures, recueillement avec musique ; tous les après-midi, entretiens avec les conférenciers du matin. Dans le courant de la journée : promenades, jeux, bains. Le soir, séances par cantonnements. Musique par un groupe d'artistes : piano, Mlle J. Tissot ; violon, Mlle G. Rochat.

Le camp se terminera dans l'après-midi du 13 août.

#### *Horaire quotidien :*

8 heures : déjeuner ; 9 heures-9 h. 30 : recueillement ; 10 heures : conférence ; 12 heures : dîner ; 15 heures : thé ; 15 h. 30 : discussion ; 18 h. 30 : souper ; 20 heures : séance par cantonnement ; 21 heures : musique ; 22 heures : extinction des feux.

#### *Renseignements pratiques :*

Les participantes sont logées et nourries pour le prix de 25 fr. (finance d'inscription comprise).

Le camp fournit à chaque campeuse un matelas de varech, un oreiller et des couvertures de laine.

Prière d'apporter deux draps, une taie d'oreiller, un manteau ou un plaid, de bons souliers. Les personnes qui désirent prendre part à la gymnastique matinale doivent se munir d'un costume de bain et d'espadrilles.

Les personnes qui désirent un lit seront logées tout à fait confortablement à la maison Zwingli. Prière à celles qui le désirent de le spécifier dans leur carte d'inscription. Les chambres sont à 2, 4 et 6 lits ; les lits sont loués avec draps. Supplément à payer : 5 fr. pour la durée du camp.

Pour simplifier l'arrivée au camp, il est recommandé de faire à l'avance, par mandat postal, le versement de 25 ou 30 fr. et en retour, on fera parvenir la carte de camp.

Prière de s'inscrire auprès de Mlle *Marguerite Muller*, 6, *Grand'Rue*, Pully, avant le 31 juillet. Passé cette date, le prix du camp sera majoré de 2 fr. Tous renseignements peuvent être obtenus à la même adresse.

*P. S.* — Les collègues n'utilisant pas le formulaire envoyé par le Comité voudront bien le communiquer à toutes personnes pouvant s'intéresser au mouvement.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

**La nature qui appelle**, par ANDRÉE. Un volume in-12, tiré sur bel alfa. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Prix : 3 fr. 50.

Un récit de chez nous, une idylle dans la montagne. Deux êtres de milieu et d'éducation totalement opposés s'affrontent : un homme, paysan à l'âme fruste ; une femme, citadine au cœur compliqué, à la nature nerveuse et tourmentée. Le roman d'amour ébauché prend brusquement fin par le départ de l'héroïne, qui retourne à ses anciennes amours dont elle avait voulu se libérer.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### DE L'EXPÉRIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT, SES LIMITES, SES RAPPORTS AVEC L'ÂGE <sup>1</sup>.

**Introduction.** — Dans un livre du Dr René Burnand, écrit sur son père, le peintre Eugène Burnand, l'auteur consacre quelques pages à sa mère, compagne admirable de notre célèbre peintre vaudois. Celle-ci écrivait volontiers des vers et des pensées marquées au coin du bon sens. J'en relève une qui pourra servir de point de départ aux quelques réflexions que j'aimerais présenter aujourd'hui.

« Que le même âge, pour un homme peut être interprété différemment selon les circonstances : un général de 45 ans est tout jeune. Un fiancé de 45 ans est très mûr. Un savant de 45 ans est d'une jeunesse extraordinaire. Un soldat de 45 ans est un vieux pépère. Un père de 45 ans est un homme jeune ; et pour un homme de 80 ans, un homme de 45 ans est presque un enfant ».

Appliquant ce procédé de raisonnement, nous pourrions continuer et dire : un médecin de 45 ans est jeune ; un ingénieur de 45 ans commence en général sa réputation ; un banquier de 45 ans a déjà acquis une sérieuse expérience des affaires ; un magistrat de 45 ans est presque un poulet.

Et maintenant, si nous transposons notre dialectique aux membres du corps enseignant, nous constatons :

- 1° qu'un professeur d'université de 45 ans est très jeune ;
- 2° qu'un professeur de gymnase de 45 ans est encore jeune ;
- 3° qu'un instituteur de 45 ans commence à passer pour vieux ;
- 4° qu'une institutrice de 45 ans est vieille.

Boutades que tout cela, direz-vous ! Oui et non. Il y a pourtant là un problème intéressant et qui ne manque pas de frapper tous ceux qui y réfléchissent. Ce problème, je le poserai de la façon suivante :

A quel âge un maître a-t-il acquis une expérience qui le mette à l'abri d'écartés fâcheux dans son enseignement en général, et dans ses rapports avec les élèves, les parents, les autorités et la collectivité ? A quel âge commence-t-on à le trouver trop âgé pour qu'il puisse prétendre changer de poste avec quelque succès ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je déclare tout d'abord que je ne fais appel ici qu'à mes expériences personnelles. J'écarte donc

<sup>1</sup> Travail présenté à la Société évangélique d'éducation, dans sa séance du 4 mai 1935, par H. Baudraz.

d'emblée toute théorie et tous renseignements pris dans des ouvrages sur la matière, si tant est qu'il en existe.

**L'expérience.** — Parlons d'abord de l'expérience. Le maître, j'entends ici aussi bien le professeur que l'instituteur ou l'institutrice primaires, bien que mes observations visent plus spécialement l'enseignement primaire, le maître, dis-je, qui débute dans la carrière, à moins qu'il ne soit un pédagogue-né (en existe-t-il beaucoup ?), quelle que soit sa préparation, placé devant ses élèves pour la première fois, s'apprête à faire de monstres gaffes, passez-moi l'expression.

Assis à son pupitre, il s'y sent mal à l'aise. Des regards curieux s'arrêtent sur lui avec insistance. On le dévisage de la tête aux pieds. Rien n'est épargné : les cheveux, les yeux, le nez, la bouche, le faux-col, la cravate, l'habit, la chaîne de montre, les mains, l'anneau ou les bagues, les pieds, les chaussures. On repère sa démarche, ses tics, son accent, le mot qui revient le plus souvent dans ses phrases. L'enfant dit : Il met les mains dans les poches ou derrière le dos ; il marche en dedans, etc. !

Rien n'échappe au regard scrutateur des enfants qui ne connaissent ni l'indulgence, ni aucune circonstance atténuante. « Cet âge est sans pitié », a dit La Fontaine. C'est vrai particulièrement à l'égard du pédagogue.

Un souvenir personnel : il m'est arrivé une fois, au début de ma carrière de donner une leçon avec une belle rage de dents. C'était pénible ; chacun se l'imagine aisément. Ma nervosité n'a pas tardé à gagner les élèves qui se montraient indisciplinés, babillards, impossibles à tenir en bride. (Il est vrai qu'il y en avait 50.) Je crus alors frapper un grand coup, produire un effet foudroyant. Je leur annonçai, pensant toucher instantanément leurs cœurs, que j'avais un fort mal de dent. Naïveté ! L'effet fut absolument nul ! Il ne faut pas compter sur la compassion des enfants. Ils sont trop égocentriques pour comprendre un tel sentiment.

Dès la première leçon, le maître est pour ainsi dire dépouillé, déshabillé. Les élèves ne gardent pas l'impression première pour eux, ils en parlent ; ils narrent à leurs proches, à leurs parents tout ce qu'ils ont pu saisir de comique ou qui sort de l'ordinaire chez le nouveau maître. Comment être à l'aise devant 25, 30 ou 40 visages nouveaux, devant des yeux farceurs, en face d'enfants qu'il faudra apprendre à connaître par le menu ? Si le maître est trop timide, il lui faudra des années pour vaincre une faiblesse qui lui coupe ses moyens d'agir et qui ouvre la porte à toutes les gaffes !

Acquérir l'aisance ! Parler devant sa classe comme si on était seul, avec calme, pesant ses termes, afin que chacun d'eux porte, voilà un des éléments de l'expérience pédagogique, et pas le moindre. Combien faut-il de temps pour y arriver ? C'est selon les caractères ! J'avoue pour ma part qu'il m'a fallu pas mal d'années avant d'atteindre à cette assurance qui est le gage d'une bonne discipline.

**Discipline des autres et maîtrise de soi.** — La discipline a une importance telle, elle présente de si grandes difficultés que peu de maîtres osent prétendre à la perfection dans ce domaine. On en connaît qui besognent 30 ans et plus sans y être parvenu, le plus souvent pour avoir commis des erreurs de début, empêchant ainsi l'autorité de s'établir.

Par discipline, il faut entendre celle qui s'obtient sans punitions, ou à peu près. On n'y aboutit qu'après des années d'enseignement, car elle dépend de plusieurs facteurs : autorité morale, connaissance des didactiques, pratique d'un certain nombre de petits procédés acquis en cours de carrière, rigoureuse exécution des menaces et des promesses, connaissance des réactions psychologiques des enfants, attitude générale, intérêt de la leçon, etc., et..

Heureux le maître qui arrive à la discipline parfaite et qui atteint le maximum de résultats avec le minimum d'efforts physiques. J'appuie sur le mot *physique*, car l'effort en général ne se supprimera jamais. Plus de maîtres qu'on ne pense s'épuisent par la tension d'esprit, par l'angoisse même d'une discipline qu'on n'arrive pas à obtenir ! La discipline, quel que soit le caractère de celui qui enseigne, ne peut être acquise que par l'expérience. Ni une théorie apprise, ni des conseils, même judicieux ne pourront remplacer cette prise de contact journalière avec des âmes d'enfants.

Aucune vraie discipline ne peut être obtenue sans le calme de l'esprit. Or, que faisons-nous, ou qu'avons-nous fait comme jeunes maîtres ?

Devant des natures apathiques, nous nous sommes insurgés ; en face d'élèves qui avaient de la peine à comprendre, nous nous sommes emportés et avons proféré des menaces ; après une explication que nous avons cru claire, nous nous sommes découragés en constatant un petit résultat. Nous ne faisons pas de différence entre les intelligents et les peu doués. Nous avons pris les enfants pour des adultes, ignorant la lenteur de leurs réactions. Nous avons puni des élèves qui n'apprenaient pas parce qu'ils ne pouvaient pas apprendre ; nous avons donné des pensums à des garçons qui

ne faisaient pas leurs travaux à domicile sans nous être informés de leur situation familiale. Nous avons donné, dans un moment d'emportement, vingt vers à apprendre à des petits qui n'en pouvaient retenir cinq. Nous avons infligé des arrêts à de pauvres patients qui n'écoutaient pas — ou qui semblaient ne pas écouter — sans nous être demandé s'ils avaient mangé ou dormi. Que d'erreurs n'avons-nous pas faites, parce que nous n'avons pas su réfléchir et réaliser cette sérénité et ce calme qui sont le gage de décisions sages.

Un exemple entre beaucoup d'autres. Dans ma première année d'enseignement, j'avais à faire apprendre les fractions ordinaires à mes élèves de 12 à 13 ans. Chapitre intéressant à enseigner quand on sait le faire. Or, je me figurais naïvement qu'un raisonnement abstrait pouvait être saisi en un clin d'œil par n'importe qui ! Je leur fis apprendre par cœur la règle suivante, pensant éclairer leur esprit : « Quand deux fractions ont le même dénominateur, la plus grande est celle qui a le plus grand numérateur ; quand deux fractions ont le même numérateur, la plus grande est celle qui a le plus petit dénominateur ».

Quand je mesurai les résultats, ils furent maigres : une seule fillette, sur la volée, avait réellement saisi le rapport. Conclusion : un long sermon de ma part sur la bêtise des élèves et leur incapacité à saisir quelque chose de très simple !

Il faut du temps pour faire le tour de l'âme enfantine, pour apercevoir les contours que suivent ses raisonnements. Toute brusquerie est une erreur psychologique, et tout jugement précipité porté sur l'enfant, et devant lui, peut briser à jamais ses élans. Dites-lui : « Tu ne comprendras jamais rien à rien, tu ne sauras jamais calculer, tu seras toujours un menteur, tu resteras toujours un incapable, » vous éteignez son enthousiasme, vous brisez par avance tous ses efforts, vous le persuadez finalement qu'il n'est bon à rien. Ce négativisme tue toute son énergie. Et l'on entend des maîtres le dire après dix, vingt ans et plus d'enseignement !

(A suivre.)

## CARNET DE L'INSTITUTEUR

### DE L'ENCOURAGEMENT AUX ARTS APPLIQUÉS <sup>1</sup>

Recherches laborieuses plutôt que géniales ; tendances divergentes, souvent fort mal harmonisées et partant assez peu harmonieuses, voilà, n'est-il pas vrai,

<sup>1</sup> Voir *Educateur* N° 24.

l'impression qui se dégage le plus nettement de l'activité, paresseuse ou fébrile, de la plupart de nos cercles artistiques. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on leur reproche de vouloir surtout « épater le bourgeois ». Il n'est donc pas injuste d'émettre quelques doutes sur leur capacité absolue de réaliser l'accord parfait entre l'art, le travail et le goût du grand public.

D'autre part, les expositions spéciales, auxquelles ne participent que certaines catégories d'ouvriers d'art, et parfois, osons le dire, certaines coteries, ne sont pas non plus des entraîneurs impeccables. Elles peuvent même pousser à une véritable déformation du sens artistique : le mouvement connu sous le nom très peu harmonieux de « cubisme » a pleinement suffi à le démontrer. Et durant bien des années nos *Turnus* ne passaient pas précisément pour des directeurs d'art indiscutables et des arbitres du goût.

Les concours, c'est le journal des artistes lui-même qui le reconnaît, ne remplissent que très imparfaitement le rôle pour lequel ils sont organisés, c'est-à-dire d'apporter un encouragement et un appui aux artistes sérieux et de bonne foi, qui tâtonnent peut-être, mais qui, du moins, ne mettent pas le bluff à la place de l'art. Je n'en donnerai comme exemple que le fameux concours d'affiches organisé par le Département fédéral de l'Intérieur avec la collaboration de l'Office du tourisme. Ce concours était doté royalement et, de ce fait, on pouvait espérer qu'il ferait surgir assez de chefs-d'œuvre pour fixer les lois et les normes d'une belle affiche. Au lieu de cela, son résultat, c'est-à-dire la sanction du jury, a augmenté encore le désarroi bien plus qu'il n'a imprimé une direction ferme et sûre à ce genre décoratif. Car les auteurs des quelque 400 projets écartés ne surent jamais en quoi ils avaient péché, ni ce qu'ils devaient faire pour s'amender, à moins de se mettre à pasticher résolument les heureux lauréats. Mais, même dans ce cas, il y a cent à parier contre un qu'au concours suivant, le même jury, ou bien un autre, aurait froidement laissé tomber ce qui avait été porté précédemment au pinacle. Pastiche pour pastiche, mieux vaut encore celui des styles, tant honnis à l'heure actuelle par les directeurs des arts décoratifs, mais toujours fort recherchés par les amateurs d'antiquités authentiques ou truquées.

#### Ironie caractéristique.

D'ailleurs, cet art intitulé *moderne* et qui se proclame si hautement, parfois avec véhémence, un novateur, examinez-le d'un peu près. Ou bien il est l'esclave du tire-ligne, du fil-à-plomb et du niveau d'eau, et alors un bon dessinateur technicien suffit. Ou bien, pour éviter l'écueil des « styles », on remonte un peu plus haut dans le passé, on pousse une pointe un peu plus loin à travers le monde ; et l'art moderne redevient un vulgaire copiste. Copiste des Assyriens, des Egyptiens ou des anciens Mexicains, en architecture ; copiste des Malais en impressions sur étoffes ; copiste des vieilles gravures sur bois, au dessin volontairement naïf et défectueux ; copiste d'art nègre. Si bien que lorsqu'on pénètre dans une boutique d'art à la mode, on dirait que les fournisseurs de ce capharnaüm sont allés chercher leurs inspirations dans un musée ethnographique plutôt que chez l'éternelle et toujours jeune inspiratrice qu'est la nature, la seule véritable muse des vrais artistes.

L'art décoratif, qui est toujours étroitement lié à l'architecture, s'efforcera d'être populaire, sinon il n'aura qu'une vogue éphémère entachée de snobisme. Retenons la déclaration de notre critique d'art que nous reproduisons dans notre précédent « Carnet ».

« *Tout ce qui vit monte de l'obscurité des racines.* »

En y ajoutant toutefois ce corollaire obligé : mais doit venir s'élaborer dans la lumière par un large échange de principes vitaux. L'école est la racine même d'un art populaire. Fournissons-lui donc et les éléments de sa sève brute, et l'atmosphère chaude et lumineuse capable de transformer cette sève en fleurs harmonieuses et en fruits succulents.

## PRATIQUE

### SCIENCES NATURELLES : PRESSION OSMOTIQUE <sup>1</sup>

1. Remplir un grand tube à essais d'une solution concentrée de sucre et fermer l'ouverture au moyen d'un morceau de vessie de porc préalablement ramollie dans l'eau. Pas de bulles d'air. Placer cet appareil (qui peut représenter une cellule) dans un vase contenant de l'eau pure. La membrane étant perméable, un double courant s'établit à travers celle-ci, grâce à la *diffusion*, mais comme l'eau pure passe plus facilement que l'eau sucrée, c'est le courant de l'extérieur à l'intérieur du tube qui l'emporte, si bien que la vessie se bombe vers l'extérieur. Si l'on perce alors la membrane avec une épingle, un jet de liquide s'échappe de la cellule artificielle, grâce à la pression interne, appelée *pression osmotique*.

2. Si la membrane de la cellule était élastique, la pression osmotique aurait pour effet de dilater la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ; c'est le cas des grains de pollen chargés de sucre qui rompent leur membrane lorsqu'on les examine dans l'eau au microscope. Mais si la pression osmotique vient s'appliquer sur une membrane suffisamment résistante, la cellule devient rigide. Le même phénomène se produit lorsqu'on fixe un tuyau de caoutchouc à un robinet pouvant donner de l'eau sous pression ; si l'on ferme l'ouverture du tuyau au moyen d'une ficelle, et que l'on ouvre le robinet, la pression interne rend l'appareil rigide. Le phénomène de la rigidité des cellules s'appelle la *turgescence*. Elle est un effet mécanique de la pression osmotique. C'est à la turgescence qu'il faut attribuer la rigidité de la plupart des organes herbacés. Sitôt que l'évaporation dépasse l'absorption, comme c'est le cas pendant un temps chaud persistant, la turgescence diminue et les plantes herbacées s'affaissent.

#### Mécanisme de l'absorption.

1. Dans un vase C contenant une dissolution de chlorure de potassium, on plonge un autre vase plus petit S, rempli d'eau très sucrée. Ce second vase est fermé à la partie inférieure par une membrane de vessie de porc ou de baudruche, tandis que le haut est muni d'un bouchon traversé par un tube de verre de faible diamètre. Si le niveau du liquide est le même dans les deux vases, au début de l'expérience on voit bientôt le liquide du vase intérieur s'élever peu à peu dans le tube.

En voici les causes :

a) Entre les deux liquides de compositions différentes, séparées par une *membrane perméable*, il y a communication de manière à amener la même composition chimique dans les deux vases. Il y a donc passage du sucre de S

<sup>1</sup> Nous donnons ci-après trois extraits de l'excellent ouvrage de M. le professeur J. Bourquin, Porrentruy : **Observations et expériences de botanique**. Illustré. Imprimerie Bolliger et Eicher, Berne. (Réd.)

vers C et passage du *chlorure de potassium* de C vers S. Mais comme le sucre traverse très difficilement les membranes, il en résulte que le phénomène (osmose) se réduit presque uniquement au passage du chlorure de potassium de C vers S.

b) D'autre part, le sucre de S attire l'eau du vase C, et cela d'autant plus que la solution de sucre est plus concentrée.

Si l'on considère maintenant un poil absorbant plongé dans l'eau du sol, on comprend qu'il se comportera comme l'*osmomètre* à l'égard du vase extérieur.

### Formation de l'amidon.

Le *carbone* assimilé pendant la fonction chlorophyllienne, se combine avec les éléments de l'eau ( $H_2O$ ) pour produire du *sucre*, puis de l'*amidon*.

Le sucre se rencontre dans diverses parties de la plante : dans la racine (carotte, betterave, chou-navet, etc.), dans la tige (canne à sucre), dans les fleurs (nectar) et surtout dans les fruits.

Il est facile de montrer que le sucre n'est qu'un *charbon hydraté*. Si l'on verse de l'acide sulfurique concentré sur du sucre en poudre, l'acide absorbe l'eau de constitution du sucre et il reste le charbon qui se prend en une masse volumineuse. Le *sucre* ( $C_6H_{12}O_6$ ), en perdant une molécule d'eau, se transforme en *amidon* ( $C_5H_{10}O_5$ ). On peut déceler la présence de l'amidon dans la feuille par les expériences suivantes :

1. Après une journée bien ensoleillée, couper des feuilles de capucine et en extraire la chlorophylle (plonger les feuilles une demi-minute dans l'eau bouillante, puis les placer au moyen d'une pincette dans une petite capsule contenant de l'alcool fort et chauffer au bain-marie). Quand les feuilles sont d'un blanc jaunâtre, les placer dans une capsule en porcelaine et verser dessus une solution d'iode diluée ; les feuilles passent au bleu-noir foncé. — Cette coloration ne peut être due qu'à la présence de l'amidon dans la feuille.

Si l'on opère au point du jour, la coloration se produit à peine, ce qui prouve que l'amidon a quitté la feuille pendant la nuit, emporté par la sève dans toutes les parties de la plante où il sert à la formation de nouveaux tissus.

2. **La production de l'amidon a lieu seulement à la lumière du soleil.** — Prendre deux disques de liège ou de carton mince, les fixer au moyen d'épingles l'un vis-à-vis de l'autre de chaque côté du limbe, de manière à soustraire cette partie de la feuille à l'action de la lumière. Faire cette première opération le soir, sur une feuille de capucine ou de haricot. Le lendemain, après une exposition d'un jour à la lumière directe du soleil, détacher la feuille et la traiter comme à l'expérience précédente : seules les parties exposées à la lumière se colorent en bleu. On peut remplacer les disques par un écran dont la perforation reproduit les lettres du mot *amidon*.

3. **La production de l'amidon a lieu seulement dans les parties de la feuille contenant de la chlorophylle.** On peut faire la démonstration avec des feuilles panachées (tachetées de blanc) de pelargonium, de sureau, d'érable, etc. Seules les parties vertes contiennent de l'amidon.

4. On peut déceler l'amidon sans enlever au préalable la chlorophylle, c'est-à-dire en opérant directement sur la feuille vivante. Dissoudre un peu d'iode dans de l'éther sulfurique et en laisser tomber quelques gouttes, à la fin de l'après-midi, sur la face inférieure d'une feuille bien ensoleillée de haricot, de capucine ou de divers arbrisseaux.



Remarquer la coloration bleu-violet au bout de quelques instants, lorsque l'iode, entraîné par l'éther, a pénétré à l'intérieur de la feuille par les stomates.

5. **Les grains d'amidon se forment à l'intérieur des grains de chlorophylle.** — Faire une coupe mince à travers le limbe d'une feuille de capucine qui a été exposée longtemps aux rayons du soleil ; la placer sur le porte-objet, dans une goutte d'alcool. Couvre-objet. Au moyen d'une baguette de verre, déposer une goutte d'une solution d'iode au bord de la lamelle et accélérer la marche de la solution en plaçant au bord opposé un morceau de papier buvard. A un grossissement de 300 à 400 fois, on distingue les grains d'amidon colorés en bleu foncé à l'intérieur de la chlorophylle.

J. BOURQUIN.

## LES LIVRES

### **Pour la santé de nos enfants.**

M. Ad. Ferrière, docteur en sociologie, domicilié à La Sallaz sur Lausanne, fondateur en 1899 du Bureau international des Ecoles nouvelles et auteur du livre : « Alimentation et radiations », vient d'ouvrir une section pour Institutions naturistes à la campagne et à la montagne. Les parents dont les enfants sont chétifs, sans être malades, ou réussissent mal à l'école, seront heureux de connaître des pensions d'enfants où le bon air et l'alimentation saine, végétarienne, purifient l'organisme et fortifient le système nerveux, tout en permettant de participer à un enseignement vivant, conçu selon les principes de l'éducation nouvelle.

**Arithmétique commerciale**, par Marcel Binggeli. III. Cours supérieur. —

Un volume in-16, broché. Librairie Payot. Prix : 3 fr.

Le cours supérieur d'arithmétique forme la suite logique du cours moyen. L'ouvrage est destiné plus spécialement aux élèves des écoles de commerce du degré supérieur, mais il fournit également aux apprentis désireux de compléter leur formation des renseignements utiles et précis. Un nombre d'exercices très considérable en fait avant tout un ouvrage scolaire dont la présentation typographique ne le cède en rien aux volumes parus précédemment dans la même collection.

Au point de vue pratique, les chapitres consacrés d'une part aux valeurs mobilières et d'autre part à l'étude des cas spéciaux dans le calcul des comptes courants seront d'une utilité certaine à toute personne, quelle qu'elle soit ; en effet, chacun peut être appelé une fois ou l'autre à résoudre des questions relatives aux valeurs mobilières ou à vérifier un compte courant de banque.

Quant à la partie réservée aux métaux précieux, elle constitue plus proprement un choix d'exercices à l'usage des élèves des écoles de commerce.

**Arithmétique financière (IV)**, par Numa Rochat. Un vol. in-16 broché, 3 fr.

Librairie Payot.

La matière de ce volume correspond exactement au programme d'arithmétique de quatrième année des Ecoles supérieures de Commerce qui comporte uniquement l'étude de questions financières. Comme celles-ci sont souvent assez complexes, l'auteur s'est efforcé de les présenter sous la forme la plus simple. Pour faciliter la tâche des élèves, il a adopté la méthode suivante : chaque chapitre se compose d'un exposé théorique suivi d'un ou de plusieurs exemples pratiques étudiés dans le détail, et enfin d'un certain nombre de problèmes d'application à résoudre par les élèves eux-mêmes.

Ce manuel sera utile non seulement aux jeunes gens qui fréquentent les écoles de commerce, mais aussi aux élèves avancés des cours commerciaux et à tous ceux qui ont, de nos jours, à s'occuper de questions financières.

## COURS DE VACANCES POUR MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Organisés par le Canton et la Ville de St-Gall,  
à l'Institut pour Jeunes Gens, St-Gall.

**But du Cours :** Enrichissement des connaissances de la langue allemande  
**Début du Cours :** 23 Juillet  
Durée du Cours : 4 semaines.

Demandez renseignements plus détaillés et liste des pensions à la Direction des Cours  
Direction de l'Institut p<sup>r</sup> Jeunes Gens (M. Lusser et M. Gademornn) St-Gall

## Quel professeur d'école

(à la campagne) bon pédagogue, prendrait pour quelques mois un écolier de langue allemande (12 ans) pour lui apprendre à travailler sérieusement avec calme et fermeté.

Professeurs qui ont une expérience spéciale sont priés de donner des références sous chiffre Kc. 5492 Y. à Publicitas, Berne.

## Harmonium à l'état de neuf

A VENDRE D'OCCASION

M. CHRIST, prof. de piano

CHERNEX sur Montreux

## COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

### ANZEINDAZ

**REFUGE de la TOUR**  
ouvert toute l'année,  
complètement remis  
à neuf. Place pour  
100 personnes. — Chambres. Restauration. Dortoir. Lit de camp. — Dîner depuis 2 fr.  
Cantonnement chauffable. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.  
Téléphone : Gryon 57.74.

Hans FLOTRON, guide.

### L'Hôtel du Col des Mosses

est de nouveau ouvert, le nouveau propriétaire vous réserve le meilleur accueil,  
arrangement pour sociétés et prix spécial aux écoles.  
Point de départ pour le lac de Lioson situé à une heure de distance, restauration à toute  
heure, pension. Téléphonez au N° 7792. Se recommande : M. Durgniat-Ginier.

### MONT-PÉLERIN, Restaurant du Pavillon

Salle pour sociétés. Grande terrasse ombragée. Restauration. Soupe pour écoles  
Places pour pique-nique. Pension depuis Fr. 5.50. Téléphone 331.  
27460 Se recommande : Famille Kaeser.

### PRÉALPES VAUDOISES

Altitude  
800 m.

CRETIAZ-TAVEZ sur Ollon

Tél. 45.55

Pension d'enfants ouverte toute l'année. Prix très modérés. Prospectus gratuit à disposition.

## COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS (suite)

**MORGINS** (Valais) Frontière franco-suisse. But de promenades pour sociétés et écoles.

L'HOTEL DE LA FORET avec ses grandes et belles terrasses vous attend et peut vous servir des repas complets, bouillons, potages variés, vins, bières, liqueurs, limonade, etc., à des prix très modérés. Tél. 67.31. Prospectus s. demande. Eventuellement, le retour peut se faire par la belle vallée d'Abondance, Evian, Thonon via St-Gingolph, Villeneuve. J. RICHARD, propr.

**CORBÉYRIER** s. Aigle  
**HOTEL VICTORIA**

Tél. 2. Altitude 1000 m. Garage. Tennis. Demandez prospectus. Famille A. Dequis

**Col de la Gemmi 2329 m. Hôtel WILDSTRUBEL**

Tél. 1. Arrang. spéc. pour écoles et sociétés. Cantonnements chauffés.

**Hôtel Torrenthorn s. Loèche-les-Bains** Tél. 17. Richi du Valais

Le plus beau panorama de la Suisse. Séjour idéal. Tranquillité absolue. Flore. Pension depuis fr. 9.—. Prospectus à disposition. Leon Villa-Gentinetta, propr.

**Chemin de Fer Aigle - Ollon - Monthey** en correspondance à Aigle avec les trains C. F. F.

Charmants buts de promenades pour petits et forts marcheurs. Tarif réduit pour sociétés et écoles. Billets du dimanche valables du samedi au lundi soir pour les stations du Val d'Iliez. — (Aigle-Champéry et retour : Fr. 5.45 ; Aigle-Val d'Iliez et retour : Fr. 4.30 ; Aigle-Troistorrens et retour : Fr. 3.45.) — Renseignements à disposition au bureau de la Compagnie, à Aigle. Téléphone 74.

**LA GROTTTE AUX FÉES**

(Valais) ST-AURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher. Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et emplacement pour pique-nique.

**Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz**

**Pont le plus haut d'Europe.**

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

**LAUSANNE**

**BUFFET DE LA GARE CFF**

André Oyex

Salles pour écoles · Prix spéciaux

**Les Tramways Lausannois**

**JORAT**

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

**ALBERT ROCHAT**  
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET  
H. BAUMARD, GENTHOD  
H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL  
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

**CHARLES GREC**  
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE  
AD. LAGIER, GENÈVE  
M<sup>lle</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY  
J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL  
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

### ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE  
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

### PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# RADIO " DESO " le nouvel appareil SUISSE

Un appareil suisse de grande classe, tous les derniers perfectionnements. Qualité de son insurpassable, anti-fading, anti-parasite. — « DESO », 4 lampes : 245.— « DESO » 5 lampes, « DESO » 6 lampes : 420.—

GUENIN ET FILS, rue Saint-François, 8.

Facilités de paiements. Fortes rePrises

## Les créanciers

vis-à-vis desquels un homme a ses premières obligations, ce sont

### sa femme et ses enfants

Il remplira entièrement son devoir envers eux en contractant une police d'assurance sur la vie

## LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, FONDÉE EN 1872

CAPITAL ET RÉSERVES TECHNIQUES Fr. s. 180.000.000.—

Pour tous renseignements s'adresser :

A LA DIRECTION DE LA GENEVOISE

Place de Hollande, 2 Genève

ou à A. GROSSI, agent général pour le canton de Vaud

Place St-François, 5 Lausanne

## L'ALLEMAND

garanti en 2 mois. L'italien en 1. En cas d'insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références. Ecole Tamé, Baden 57.



## COURS de VACANCES

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall. à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique. Prospectus par le Dir. Dr LUSSER.